

MINISTERE DE LA DEFENSE  
NATIONALE  
ETAT MAJOR DE L'ARMEE  
NATIONAL POPULAIRE  
QUATRIEME REGION MILITAIRE  
ECHEHID CHIHANI BACHIR  
DIRECTION REGIONALE DES  
INFRASTRUCTURES MILITAIRES

## **Mise en demeure N°01**

Vu le contrat n° 295/2024 du 09/12/2024 portant sur les Travaux de réalisation du réseau de gaz intérieur au niveau CITE ET DES LOGEMENTS à DJANET/4°RM pour un délai de réalisation de (40) jours.

- Vu l'ordre de service n° 338 du: 30/12/2024 notifié à l'entreprise le: 08/01/2025.
- **Vu le non – respect des engagements contractuels du contrat , consistant à :**
- Vu le retard d'avancement des travaux. et l'abandon total du chantier

**L'ENTREPRISE : SARL EL IMARIA BATINAF / BENREGHDA ABDLAZZIZ**  
**SIÈGE SOCIAL: CITE SIDI NAIMI COMMUNE ROUSSAT W OUARGLA , est mise en demeure par voie de presse sous huitaine (08) jours pour:**

- Mettre en place les moyens humains , matériels et rattrapé le retard
- Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, la Direction Régionale des Infrastructures Militaires/4°RM, procédera à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.